



## DIFFAMATION - ATTEINTE A LA VIE PRIVEE

Par **myriam67**, le **14/06/2014** à **21:23**

Bonjour,

J'ai repris un garage automobile en septembre 2012.

Je continu à travailler dans la marque dans lequel j'ai travaillé pendant 7 ans mais en tant que spécialiste de la marque.

Depuis un certain temps, un ex collègue, un commercial, qui travaille toujours dans la concession ou j'étais, me rabaisse et parle de moi sur des propos méchants devant les clients.

Ces mêmes clients me l'ont transmis et m'ont écrit une attestation de ces faits

Il leur indique que j'ai été licencié pour avoir pris de "l'argent dans la caisse" car comment voulez vous qu'elle reprenne un garage. Que les vidanges ne sont pas faites ou alors on utilise de l'huile usagée. Qu'elle ne peut pas mettre de pièces neuves car elle ne peut pas payer les pièces.

Je commence à saturer de ces propos mais heureusement que ces personnes, qui me connaissent, me le répètent.

Que dois je faire ?

Si je dois porter plainte, quel motif ? Est ce que je peux aussi attaquer son patron, car il le dit dans les locaux professionnels ?

Merci pour vos réponses